

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 64 (1976)

**Heft:** 10

**Rubrik:** Page internationale

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Page internationale

# Le gouvernement français examine un « projet pour les femmes : 1976 »

Le projet de Françoise Giroud

## Les propositions du secrétaire d'Etat à la condition féminine

### I. Les petites filles (jusqu'à 12 ans)

Le secrétaire d'Etat propose la création d'une commission de révision et de contrôle du matériel d'enseignement afin que les stéréotypes tendant à opposer *verus viriles et verus féminines* en soient éliminés. Elle suggère que les écoles maternelles deviennent aussi des écoles paternelles et que la priorité soit donnée au primaire dans le domaine du sport à l'école.

### II. Adolescentes et jeunes filles (13 à 18 ans)

Mme Giroud propose d'examiner les modalités de création d'un service natio-

nal de quatre à six mois, qu'il faudrait effectuer à seize ans, pour celles qui arrêteraient leurs études, et après le baccalauréat pour celles qui les poursuivent. Sur la base de « cent soixante-quinze unités de mille jeunes filles », les dépenses d'investissement seraient de l'ordre de 10 milliards de francs, et les dépenses annuelles de fonctionnement de 2 milliards. Selon Mme Giroud, les avantages de ce service-civil et non militaire — seraient « un profitable brassage social », « une équivalence de traitement garçons-filles », « la formation au service de la collectivité d'une population féminine plus apte à faire face aux réalités de la vie par l'acquisition d'un savoir utile ».

Il est prévu d'examiner, avant 1981, la possibilité de consentir des prêts d'études remboursables dans les dix années suivant l'entrée dans la vie active. Mme Giroud propose aussi l'institution d'un test obligatoire de dépistage de la rubéole, la réorganisation de l'éducation sexuelle et un minimum de trois heures d'éducation physique par semaine.

### III. La jeune femme (19 à 34 ans)

#### ORIENTATION ET EMPLOI

Mme Giroud propose d'orienter les jeunes filles sans qualification dans des stages de formation des « branches industrielles en développement », de donner « un encouragement puissant » à celles qui veulent devenir artisanes et de faire bénéficier les filles d'agriculteurs de la formation professionnelle. Diverses mesures sont proposées à propos du fonctionnement de l'agence nationale pour l'emploi et l'utilisation d'une chaîne de télévision pour « un système de recyclage ou d'apprentissage professionnel » destiné « aux jeunes mères de famille ».

#### LES SALAIRES

Les principales recommandations du projet visent la « remise en ordre des qualifications professionnelles et des coefficients hiérarchiques » des conventions collectives et l'interdiction que se fera l'Etat de conclure un marché avec une entreprise condamnée en vertu de la loi sur l'égalité des sexes ou de la loi sur l'égalité des salaires.

#### LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le secrétaire d'Etat propose notamment d'assouplir la législation sur le travail à temps partiel (loi du 27 décembre 1973), de l'autoriser dans la fonction publique et de « sonder » les partenaires sociaux pour étudier la mise en place des horaires variables dans les petites entreprises.

Mme Françoise Giroud suggère une indemnité de 50 % du salaire journalier de base pour celui des époux qui désirerait rester momentanément au foyer pour soigner un enfant malade (comme c'est déjà le cas dans la fonction publique). Dans « les très grandes entreprises nationales » un service de « dépannage ménager » devra être institué.

Pour les femmes de commerçants et d'artisans, il est proposé l'élaboration d'un « statut » et, pour celles qui le désirent « la possibilité de choisir le statut de salariées ».

#### LA VIE FAMILIALE

Le secrétaire d'Etat propose que « le neutre à l'égard du mariage en donnant aux conjoints le choix entre une imposition séparée et une imposition commune ». Dans le dernier cas, la double signature sur la déclaration serait obligatoire. Mme Giroud reconnaît que la solution de l'imposition séparée sera rarement choisie

puisqu'elle aboutirait à augmenter la contribution globale du couple, mais elle estime que « son existence affirmerait le principe d'une possibilité d'autonomie financière de la femme ayant des revenus propres ».

#### LA MATERNITE

Le projet prévoit « une aide à la mère après le retour à la maison (...) selon les besoins » et surtout un congé de garde non rémunéré d'une durée de deux ans à l'issue du congé légal de maternité. Ce congé légal de maternité suspendrait — sans l'interrompre — le contrat de travail et « établirait un droit de réintégration dans l'entreprise à un emploi équivalent » dans la mesure où un tel emploi existerait. Ce congé supplémentaire pourrait être accordé « indifféremment au père ou à la mère de l'enfant ».

Mme Giroud propose de définir la profession d'« agricultrice » dans un statut et d'accorder à celles qui en feront partie une indemnité forfaitaire représentant un congé de maternité.

#### LA GARDE DES ENFANTS

Le projet retient l'idée du versement d'une allocation versée « à toute mère d'un enfant de moins de trois ans, qu'elle ait ou non une activité professionnelle, à condition que les ressources du ménage ne dépassent pas un plafond qui sera fixé à un taux assez élevé ». Cette proposition, appliquée aux foyers ayant un revenu annuel imposable de moins de 40.000 F intéresserait un million trois cent quatre-vingt-cinq mille familles et représenterait au minimum, une dépense annuelle de 2 milliards de francs.

Cette mesure est justifiée par le souci de faciliter, pour celles qui le désirent, la suspension ou le maintien de leur activité professionnelle. Elle permettrait aussi aux familles d'assumer partiellement les frais de fonctionnement des équipements de gardes d'enfants ce qui, pense Mme Giroud, en favoriserait le développement.

Le financement de cette mesure ne pouvant être assuré par le budget, le secrétaire d'Etat suggère « la réforme ou le plafonnement du quotient familial », réforme qui « ne sera acceptée (...) que si l'est clair que son produit est entièrement consacré aux mœurs de tous les enfants ».

Le projet prévoit aussi la création « au niveau de secteurs géographiques définis » d'un « centre fonctionnel d'organisation des modes de garde » sur le modèle d'une expérience en cours dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Tous les enfants fréquentant l'école maternelle devraient pouvoir, d'ici à 1981, au moins « en milieu urbain », avoir accès à un restaurant d'enfants. D'autre part, le projet recommande que l'accueil dans les maternelles soit organisé « par du personnel qualifié » le mercredi, le samedi et les jours de congé comme cela se fait à Toulouse.

En zone rurale, le projet prévoit l'extension de l'aide de l'Etat au ramassage préscolaire (au domicile des enfants et non au bord des routes) et l'assouplissement des normes de création des maternelles.

#### HABITAT

Le projet retient notamment l'obligation, pour les constructions, de consacrer « au moins 0,75 mètre carré par logement à un local collectif, à l'usage des enfants ». En outre, aucune cuisine ne devrait, dans un logement neuf, avoir moins de 12 mètres carrés afin de faciliter les relations de l'enfant avec sa mère.

#### LA PROTECTION SOCIALE

La seule mesure finalement retenue dans ce domaine concerne l'attribution aux deux parents du versement des prestations familiales.

### IV. « Le second souffle » (35 à 54 ans)

Pour cette période, caractérisée par l'amoindrissement de la charge que représentent les enfants et l'affirmation des ambitions sociales et professionnelles, les recommandations visent à intégrer dans les critères de notation des fonctionnaires, « l'attitude des agents masculins à l'égard des personnels féminins et inversement » et à accroître la proportion de femmes dans les emplois supérieurs de l'administration. Il est prévu d'ouvrir sans restrictions, jusqu'à quarante-cinq ans, les concours de recrutement du cadre A de la fonction publique.

Dans le domaine électoral, Mme Giroud aurait souhaité, avec plusieurs associations féminines, qu'obligation soit faite, à l'occasion des prochaines élections municipales, de présenter des listes ne comportant pas plus de 75 % de personne du même sexe. Cette idée n'a pas été retenue; en revanche, il serait admis de la proposer « à l'agrément de tous les partis ».

Dans le même ordre d'idées, il est prévu d'instituer au sein des organismes promoteurs de logements sociaux une proportion équilibrée « et non symbolique » de femmes, ainsi que dans les organismes para-publics, les conseils d'administration des caisses des régimes obligatoires de sécurité sociale, les chambres de commerce, les chambres d'agriculture, etc.

Il était prévu d'instituer avant 1981 une indemnité pour les veuves — éventuellement les divorcées — sans ressources et inscrites à l'ANPE. Elle aurait été équivalente aux aides publiques que reçoit un chômeur. Il semble que l'on s'oriente vers l'extension du revenu minimum garanti à toutes les femmes sans les conditions restrictives qu'y a mises la politique familiale.

### V. Après 55 ans

Deux mesures principales sont proposées :

- 1) La généralisation du partage de la pension de réversion entre la veuve et la divorcée non remariée, « chaque fois, du moins, que le divorce est prononcé aux torts de l'époux ».
- 2) « Que le minimum vieillesse des personnes isolées augmente, lorsqu'il augmente, à une cadence plus rapide pour les personnes isolées que pour les couples. »

## Nations Unies et conditions féminines

Suite de la page 1

Ses deux objectifs principaux sont :

- la préparation d'un projet de convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
- le programme de cette décennie de la femme et de la conférence de 1980 à mi-parcours de la décennie pour évaluer les progrès effectués dans le monde à partir du Plan d'Action de Mexico.

Mme Devaud éprouve certaines réticences à l'égard de ce projet de convention : en effet si elle est trop détaillée, elle ne pourrait être adoptée par plusieurs pays de l'Asie, de l'Amérique latine ou du Tiers-Monde, et si elle est trop globale, elle resterait vague et sans utilité.

Il est évident que la discrimination à l'égard des femmes ne peut s'atténuer partout à la même vitesse; il est d'ailleurs intéressant de constater les rapports très étroits entre discriminations raciales et sexistes.

#### Discrimination toujours là

Un fait assez effarant : dans un pays sur-développé comme la France, les organigrammes des administrations centrales montrent qu'en France il y a **moins** de femmes à des postes clés aujourd'hui qu'en 1950.

Il y a eu c'est vrai une promotion fulgurante des femmes depuis 10 ans, mais vers des cadres moyens, alors que les femmes cadres supérieurs constituent moins de 20 % de l'ensemble.

#### Pouvoir de décision

C'est le pouvoir qui échappe partout aux femmes : on concède aux femmes des **pouvoirs** qui sont en somme des **devoirs**, mais le pouvoir politique, cette parcelle de pouvoir qui représente la décision finale ne leur est pas accessible.

Dans les pays en voie de développement, une élite féminine se dégage plus rapidement qu'en Europe occidentale, car elles arrivent en même temps qu'eux à des postes clés, et c'est ainsi que l'on voit des ambassadrices de Guinée ou d'Indonésie, chose difficile à concevoir chez nous.

#### Programme de la Décennie

C'est le plus important, celui de la promotion des masses, masses rurales à 87 % dans le Tiers-Monde, et tout d'abord de leur alphabétisation.

Pour toutes ces femmes dont la vie n'est que durs travaux, l'élimination de la discrimination doit commencer par des ins-

truments tout simples : pas de machines agricoles compliquées qui seraient maniées par des hommes, mais un moulin à céréales ou un puits dans ce village qui simplifierait les corvées extérieures.

Françoise Giroud aux Journées de Paris organisées pour l'Année de la Femme, annonçait la prochaine étape.

C'est pour les Françaises ce programme en 100 points qui devrait se réaliser dans les cinq prochaines années et dont les propositions sont en fonction de l'âge des femmes visées.

#### Prise de conscience

C'est bien là le résultat de la Conférence de Mexico et espérons-le, des promesses de la Décennie : les gouvernements de la Communauté internationale ont réalisé que le problème de la femme, c'est celui de la société tout entière, et que depuis que la femme peut décider de procréer ou non, elle a la maîtrise de la vie dont dépend l'avenir de l'humanité.

#### Organismes internationaux

D'autres exposés sur les Droits de l'Homme, l'action des Nations Unies pour les réfugiés, celle de l'Organisation internationale du Travail pour les travailleuses, par Mme Marion Janjic, sur les activités de la Commission dans le domaine de la protection de l'environnement ou sur le nouvel ordre économique mondial, prouvent l'importance de cette recherche sur les problèmes de la condition féminine, qui n'est que notre condition humaine.

#### Conseil international des Femmes

C'est un conseil dont toute organisation féminine constituée fait partie sans en être toujours consciente : en effet, par le canal de son Conseil national et de l'Organisation non-gouvernementale ayant le statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies, toute organisation féminine peut s'adresser à son gouvernement ou au Conseil Economique et Social des Nations-Unies.

C'est ainsi que l'ASF, branche suisse du CIF, a expliqué comment les femmes suisses peuvent, par le canal des organisations féminines internationales se faire entendre de certaines commissions de l'ONU (Sous-comité pour le statut de la femme, comité spécial pour le développement, etc.) et surtout peuvent bénéficier des travaux et des informations diffusées par les grands organismes internationaux spécialisés.

B.v.d.W.

## Les Françaises en chiffres

A l'appui de son projet, Mme Françoise Giroud cite quelques « chiffres ronds » destinés à donner une « photographie » de la population féminine française.

Sur 26 millions de Françaises, 20,7 millions ont plus de quinze ans. 8,3 millions d'entre elles exercent une activité professionnelle, dont 5,28 millions de femmes mariées. D'après un sondage réalisé à la demande de Mme Giroud, 8 % seulement des femmes qui travaillent souhaitent cesser leur activité professionnelle.

Pour 70,25 %, les femmes actives sont employées dans le secteur tertiaire (dont 2 120 000 employées de bureau et de commerce), 24 % dans l'industrie (600 000 sont O.S. et 460 000 sont manoeuvres) et 5,75 % dans le secteur primaire. Depuis 1968, le nombre de femmes actives a augmenté de 1 400 000. Dans le même temps, le nombre d'hommes actifs n'augmentait que de 150 000.

53 % des femmes ayant l'« âge actif » ont une activité professionnelle. Parmi les salariés touchant moins de 2 000 F par mois se trouvent 64 % des femmes, mais seulement 35 % des hommes.

La population féminine âgée de 18 ans et plus (19 400 000 personnes) se répartit ainsi : 18 à 34 ans, 6,4 millions; 35 à 54 ans, 6,4 millions; 55 ans et plus, 6,6 millions.



## Page internationale

# Tour d'horizon

### Travail et chômage

Les femmes représentent dans le monde 35% de la main-d'œuvre, mais 40% des chômeurs. 7 millions d'entre elles ont perdu leur emploi pendant la crise économique que traverse le monde occidental. Ces chiffres ressortent d'une enquête du Bureau International du Travail, qui ajoute: «Seule une révolution dans les mentalités aussi bien des hommes que des femmes évitera aux femmes d'être ainsi pénalisées plus fortement que les hommes lors des crises... Il y a trois causes à cette inégalité: la division du travail par sexe est souvent accompagnée d'une discrimination en matière de salaires et d'avancement. Les femmes au travail n'ont pas suffisamment voix au chapitre dans les affaires qui les touchent directement. Des attitudes préjudiciables perpétuent l'exploitation de la main-d'œuvre féminine... Il existe deux marchés du travail, différenciés selon le sexe, et il est virtuellement impossible de franchir les barrières qui les séparent. Même en Suède où l'on a pourtant beaucoup fait pour l'égalité des sexes, les femmes sont souvent réduites à choisir entre 25 professions, alors que les hommes peuvent choisir entre 300.»

### Liechtenstein, une première percée

A l'occasion de son 70ème anniversaire, le 16 août, S.A. François-Joseph a signé une loi constitutionnelle autorisant les onze communes de la Principauté à introduire par consultation populaire le suffrage féminin en matière communale.

C'est une réponse galante à une initiative déposée au printemps auprès du maire de Vaduz par 288 femmes de cette commune. Les deux partis politiques représentés au Parlement ont approuvé le projet de loi à l'unanimité.

Les citoyens seront-ils aussi galants que leur prince? et plus galants que dans les deux votations de 1971 (48,9% de oui, 51,1% de non, 5 communes acceptantes) et de 1973 (44,1% de oui, 55,9% de non, 3 communes acceptantes)? Ou bien le fait qu'on propose de commencer au niveau communal au lieu de commencer au niveau de la Principauté donnera-t-il confiance aux électeurs?

La première votation a eu lieu le 19 septembre à Vaduz. Elle a été positive. Toutes nos félicitations aux femmes de Vaduz. Tous nos vœux pour la suite aux femmes du Liechtenstein.

### L'OCDE et le travail de la femme au foyer

Répondant à une question du conseiller national Ziegler, de Soleure, le Conseil fédéral a expliqué que la comptabilité fédérale étant établie sur le modèle de l'OCDE pour permettre les comparaisons et les statistiques internationales, on ne pouvait pas la modifier pour intégrer le travail des femmes à leur foyer dans le calcul du Produit National Brut.

N.Z.Z. 3.6.1976

### Royaume-Uni

**Offre de places** Comment dire sans le dire, puisque la loi l'interdit maintenant, qu'on cherche un candidat de sexe féminin? On dira, pour une auxiliaire de dentiste, par exemple, que l'uniforme comporte un fourreau, une blouse et une jupe; ou bien on dira que le candidat doit ressembler à Marlène Dietrich à vingt ans, ou encore qu'il doit avoir bonne façon dans un vêtement féminin.

(International Management, juin 1976)

**Tournoi de tennis de Wimbledon** Les joueuses ont menacé de boycotter Wimbledon l'année prochaine si elles ne touchaient pas les mêmes primes que leurs confrères. Après qu'elles ont démontré que le tennis féminin pouvait être aussi intéressant à suivre que le masculin.

(Tribune de Genève, 3.7.1976)

### Zurich

Le Conseil de l'Eglise zurichoise va devoir se prononcer sur un postulat qui demande qu'on ouvre aux pasteurs la possibilité d'avoir des postes à mi-temps dans les paroisses. Cette innovation se justifierait du fait du grand nombre de théologues qui se sont spécialisés comme psychologues, conseillers conjugaux, etc., mais aussi du fait que le nombre des candidats a sensiblement augmenté: si elles se marient avec un laïque, elles peuvent souhaiter un travail à mi-temps correspondant à leur vocation, et si elles épousent un pasteur, elles peuvent souhaiter partager sa charge avec lui.

N.Z.Z. 1.6.1976

### Angleterre

Mrs. Shirley Williams a passé du ministère des prix et de la protection des consommateurs à celui particulièrement lourd de l'éducation. On voit déjà dans ce changement de mandat le désir du Premier ministre de pousser Mrs. Williams à la tête du parti du travail.

### Italie

Quelles que soient nos opinions sur l'avortement, nul doute que nous ne suivions toutes avec une profonde sympathie l'épreuve supplémentaire des femmes enceintes de Seveso, prises dans un douloureux cas de conscience qu'elles ne peuvent résoudre que seules: se faire avorter comme l'Etat les y autorise à titre exceptionnel, ou ne pas se faire avorter comme le veut le Pape et l'Archevêque cardinal de Milan.

On aura noté que c'est la seule femme ambassadrice de Suisse, le ministre Pommetta, que le Conseil fédéral a chargée de discuter avec les autorités italiennes de l'aide que notre pays peut apporter à la région de Seveso.

### France

Lors du remaniement du 27 août, le nouveau Premier Ministre M. Barre a gardé dans son ministère Mme Simone Veil, ministre de la santé, Mme Saunier-Seïte, secrétaire d'Etat aux questions universitaires, Mme Christiane Scrivener, secrétaire d'Etat à la protection des consommateurs. Mme Françoise Giroud a quitté le secrétariat d'Etat à la condition féminine pour celui de la culture. Mme Dorlhac, secrétaire d'Etat chargée des questions pénitentiaires, ne fait pas partie du nouveau ministère.

A mi-septembre, M. Barre a désigné Mme Nicole Pasquier, docteur en médecine comme secrétaire d'Etat à la condition féminine, mais elle exercera ses fonctions à partir de Lyon et non de Paris.

### Jeux olympiques

Si le drapeau suisse est monté une fois au mât olympique, si notre hymne national a retenti une fois à Montréal, c'est à Christine Stübelberg qu'on le doit, seule médaille d'or, plus une d'argent. Le retour du judoka zurichois, médaille de bronze, a eu les honneurs d'un article dans la Nouvelle Gazette de Zurich, le retour de Christine a passé inaperçu...

### Etats-Unis

**Convention républicaine** A Kansas City, il y avait 31% de déléguées, contre 33% chez les démocrates.

Une motion en faveur de l'Equal Rights Amendment n'a passé que de justesse.

Deux femmes ont été très en vedette: Betty Ford et Nancy Regan, qui ont rivalisé d'intelligence et d'élégance. Une différence entre elles: Nancy Regan est contre l'Equal Rights Amendment, Betty Ford l'a toujours soutenu et dit qu'elle continuera à le défendre, que son mari soit réélu ou non. A noter que Betty Ford a continué à avoir une activité personnelle

après son mariage, ce qui n'est pas le cas de Nancy Regan.

Les noms de deux femmes ont été cités parmi les candidats possibles à la vice-présidence sur le «ticket» de Ford: Anne Armstrong, ambassadrice à Londres, et... Betty Ford, dont on a dit qu'elle aurait été le meilleur atout de son mari dans la campagne électorale. On a déjà vu des boutons avec le slogan: «Votez pour le mari de Betty!»

**Les candidats et l'avortement** La question semble en train de passer au premier plan de la campagne électorale. Les deux candidats ont dû préciser leur position: bien que la convention démocrate se fût déclarée opposée à un amendement constitutionnel qui annulerait le jugement libéral de la Cour suprême, Carter a dit «qu'il n'excluerait pas qu'un amendement acceptable soit un jour proposé».

Alors que la convention républicaine s'est déclarée en faveur d'un amendement annulant le jugement de la Cour suprême, Ford s'est dit en faveur d'un amendement qui autoriserait les Etats à refuser l'avortement. Il est peu probable qu'il ait amendement reçoive les 33 ratifications nécessaires, puisque déjà la moitié environ des Etats ont libéralisé leur loi sur l'avortement. On admet que Ford irait plus loin dans son refus de l'avortement si ce n'était pour Betty: elle a plusieurs fois répété qu'elle considérerait que c'était à une question qu'il appartenait à la femme de trancher avec son médecin.

**Femmes pasteurs dans l'Eglise épiscopaliennne** Cette Eglise, analogue à l'Eglise anglicane et qui compte 3 millions de membres, vient, après des années de discussion, de décider que les femmes pourraient être ordonnées prêtres et même devenir évêques. L'assemblée des évêques a dit oui par 64 voix contre 37, les délégués des laïques ont suivi par 60 voix contre 38.

**Convention du parti démocrate** Elle a été présidée par une femme, mais il n'y avait que 33% de déléguées, contre 40% il y a quatre ans. Une déléguée féminine a réclamé qu'en 1980 il y ait obligatoirement la moitié de femmes, mais l'idée de quotas pour les femmes ou pour certaines minorités n'a pas été acceptée.

Mrs. Barbara Jordan a fait un discours si remarqué qu'on a, paraît-il, suggéré à Jimmy Carter de la choisir comme vice-présidente; il ne l'a pas choisie, mais il a promis, s'il était élu président, de confier à des femmes des postes importants de son ministère.

Mrs. McCormack, qui avait fait sa campagne pour la candidature à la présidence sur le thème de l'interdiction de l'avortement, n'a recueilli que 3% des suffrages lorsque son nom a été présenté à la convention.

**Avortement** La Cour suprême, qui a légalisé en 1973 la solution des délais, vient de renforcer le droit de la femme à l'avortement, en précisant qu'elle n'a pas besoin de l'accord de son mari, elle décide seule avec son médecin, et le médecin peut réclamer le remboursement de ses honoraires à l'assurance maladie. D'autre part, la Cour a déclaré inconstitutionnelles les lois des Etats qui exigent l'accord des parents lorsqu'une mineure veut se faire avorter; cet accord ne peut être exigé par la loi que dans certaines circonstances et si un recours de la mineure contre la décision de ses parents est également prévu. (N.Z.Z. 5.7.76)

### Italie

Un petit conte pour enfants est dans toutes les vitrines de la République:

Il était une fois un pays où toutes les éléphants étaient roses. Un jour naquit une éléphant grise. On eut beau lui faire manger les pétales des fleurs les plus roses, rien n'y fit. De guerre lasse, on laissa l'animal disgracié se gaver d'herbe verte et patager dans l'eau douce des rivières avec les éléphants gris. Tout le pays retint de ses rires. Alors, une à une, les jeunes éléphants s'en allèrent rejoindre la rebelle.

Ce conte résume la transformation profonde des femmes italiennes depuis qu'elles ont le droit de vote (1945); Pie XII leur recommanda alors de déléguer ce droit à leurs maris..., surtout depuis que le 12

mai 1974 elles ont pris conscience de leur poids politique en remportant la bataille du divorce.

(Express, 21-27 juin 1976)

La nomination, pour la première fois, d'une femme ministre le 29 juillet 1976 confirme cette transformation du statut de la femme.

### Allemagne fédérale

**Avortement** On se souvient que le Tribunal Constitutionnel avait refusé la solution des délais. Le Bundestag a repris la question et introduit le 6 mai de façon définitive la solution des indications sociales. En outre, il a décidé qu'en cas d'avortement illégal, p. ex. s'il n'y a pas eu consultation d'un second médecin, la femme n'est pas punissable, mais bien la personne qui est intervenue. Les prestations de l'assurance maladie s'appliquent en cas d'avortement légal.

(Schw. Frauenblatt, juin 1976)

**Noms de famille** Depuis le 1er juillet, les jeunes mariés sont libres de choisir leur nom de famille. Jusqu'à maintenant, sur 600 couples interrogés par la mairie de Cologne, six seulement ont préféré adop-

ter le nom de la femme; ce nom sera porté par leurs enfants, mais le mari, lui, choisit le plus souvent d'adopter le nom de sa femme au sien propre, ce qui a des avantages quand on s'appelle Müller.

(Gazette de Lausanne, 27.7.1976)

### Grèce

Le Parlement a refusé un projet de loi autorisant les femmes à visiter le Mont Athos, malgré le «caractère médiéval» de la tradition qui leur interdit l'accès à la montagne sainte. Cette interdiction n'est pas contraire à la Constitution, celle-ci prévoyant un statut autonome pour le Mont Athos.

(Tribune de Genève, 10.6.1976)

### Belgique

La femme mariée belge est une mineure. Un projet de loi en discussion devant le Parlement prévoit qu'au moment du mariage, les époux peuvent choisir entre ce régime de tutelle de la femme par son mari ou un régime fondé sur l'égalité. On s'attend à ce que, par sentimentalisme ou par habitude, la plupart des couples choisissent le système actuel.

(Schw. Frauenblatt, juin 1976)



Williams et Corrigan.

## IRLANDE DU NORD

### La grande marche des femmes

Nous nous demandons si certains de nos politiciens mesurent la portée de leurs paroles. M. Roland Béguelin, secrétaire général du Rassemblement jurassien, a laissé entendre dans la presse suisse, qu'à son sens, Moutier pourrait devenir un «Belfast suisse». Nous souhaitons vivement qu'il ouvre les journaux aux pages internationales et même qu'il les lise. (Réd.).

10000 le 14 août, 20000 le 22 août, 60000, avec des hommes, le 28 août, non seulement à Belfast mais dans plusieurs villes de l'Ulster et jusqu'à Dublin. Le 4 septembre, 30000 protestantes et catholiques se rencontrent à Londonderry, au point le plus chaud de la guerre civile, sur un pont qui depuis sept ans sépare les quartiers protestants des catholiques. Le 11 septembre, 10000 à Antrim et 5000 à Omagh. Le 18 septembre, 20000 à Newry en Ulster et 5000 à Liverpool, où Betty Williams lance une série de dix manifestations en Grande-Bretagne.

Radio-Vatican lance un appel en italien, engageant les femmes du monde entier à se procurer des sifflets à roulette et à «siffler de tous leurs poumons partout où se poursuit le jeu aberrant de la guerre».

Lancé en dehors de toute organisation ou structure, le mouvement des femmes irlandaises est déjà devenu un fait politique.

L'IRA n'a pu empêcher leurs démonstrations. Quelle qu'en soit la suite, quels qu'en soient les résultats, l'acte de foi et de courage des femmes de l'Ulster a déjà fait passer jusqu'à nous un grand souffle de liberté: elles ont réussi ce qui paraissait impossible il y a un mois ou deux, elles ont brisé par leur détermination une fatalité qui paraissait inéluctable.

On voudrait aller marcher avec elles, on voudrait marcher pour elles.

En attendant (?), le comité de l'ASF leur a exprimé son soutien par un télégramme.

Le 25 septembre, une tentative d'assassinat est perpétrée sur l'une des amatrices du mouvement, qui est grièvement blessée au visage. Le 27 septembre, le fils de 13 ans d'une autre amatrice du mouvement est attaqué, blessé, et l'on grave IRA sur une main...

Perle Bugnon-Secrétain

### Contre la violence, les femmes s'unissent

#### Alliance de sociétés féminines suisses

Le comité de l'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF) a décidé, dans sa séance du 16 septembre 1976, d'envoyer à Betty Williams et à Moiread Corrigan un télégramme d'encouragement. Ces Irlandaises ont, en rassemblant par milliers des femmes catholiques et protestantes, démontré que les femmes peuvent créer des situations nouvelles pour essayer de résoudre autrement les problèmes pour lesquels la politique habituelle n'arrive pas à trouver de solution.

Alliance de sociétés féminines suisses